

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Camille CAURET donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence URVOY

Centre exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication



Délibération n°2024-154

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT – REPRESENTANT – MODIFICATION

En juillet 2016, le Loi « Engagement national pour le logement » a donné naissance aux sociétés publiques locales dans le secteur de l'aménagement. Ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (*ou leurs groupements*). Elles ne peuvent intervenir qu'au bénéfice de leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des prolongements naturels de leurs collectivités locales actionnaires, les SPL se voient directement confier des missions par ces dernières, sans mise en concurrence. Ce statut intéresse les collectivités locales désireuses de maîtriser pleinement leur développement urbain et de s'appuyer sur un opérateur qu'elles contrôlent totalement.

De nombreuses opérations d'aménagement sont envisageables, qu'elles soient de type urbain ou de type économique. C'est pourquoi Saint-Brieuc Agglomération et les 14 communes qui la composent ont créé le 8 juin 2012 la société publique locale « Baie d'Armor Aménagement » et engagé un certain nombre via cet outil. Au regard de la complexité et la diversité des dossiers d'aménagement urbain et de la charge de travail des services, Lamballe Terre & Mer est actionnaire de cette SPL depuis 2019.

Le 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger à la SPL Baie d'Armor Aménagement :

Conseil d'administration :

- Serge GUINARD,
- Jean-Luc GOUYETTE,

Assemblée générale :

- Marie-Paule ALLAIN

Par exception, le Conseil communautaire peut prévoir de procéder à l'élection des membres par un vote à main levée si le Conseil communautaire en décide ainsi à l'unanimité (*art. L.2121-21 du CGCT*).

Vu :

- La délibération n°2020-142 désignant les membres pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la SPL Baie d'Armor Aménagement,
- Les statuts de la SPL,

Considérant la démission de Marie-Paule ALLAIN du Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNER Jérémy ALLAIN pour siéger à l'assemblée générale de la SPL Baie d'Armor Aménagement,
- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



12 NOV. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

14 NOV. 2024

De la publication le

14 NOV. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale